



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 42594

Texte de la question

M. Laurent Furst attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'avenir des radios associatives. Tout le monde aujourd'hui reconnaît le rôle essentiel qu'elles jouent pour permettre l'expression des citoyens, pour créer du lien et promouvoir nos territoires. Ces trente dernières années, elles ont pu exister grâce à la création du fonds de soutien à l'expression radiophonique. Malheureusement ce fonds est bloqué depuis 2010 alors que le nombre de radios s'est accru et que les dépenses de fonctionnement de ces structures augmentent sensiblement car elles sont aussi directement impactées par les augmentations du coût de la vie. Aujourd'hui, une baisse de cette dotation nationale fruit d'une taxe prélevée auprès des régies publicitaires des radios et télévisions est évoquée. Le secteur de la radiodiffusion associative compte actuellement 2 800 salariés et constitue le premier employeur radio en France. Ces emplois seraient directement menacés par une telle initiative. Aussi, il souhaiterait que le Gouvernement lève le gel budgétaire, renonce à cette mesure et, au minimum, maintienne le montant de l'enveloppe du fonds de soutien à l'expression radiophonique.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Furst](#)

Circonscription : Bas-Rhin (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42594

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11949

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558